

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-12

Objet : Marché essais préalables à la réception de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Vacqueyras à Camaret-sur-Aygues

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre,

Vu les délibérations n°057 et n°059 du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs de Monsieur le Président en matière de marchés publics,

Vu la procédure de passation effectuée conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique,

Considérant que quatre entreprises ont été sollicitées,

Considérant qu'une seule entreprise a remis une offre,

Considérant qu'il ressort de l'analyse de sa proposition financière qu'elle est conforme aux prix pratiqués dans ce secteur d'activité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché susmentionné à la SAUR pour un montant total de 5 170.50 € HT, soit 6 204.60 € TTC.

Fait à Camaret-sur-Aygues, le 29/10/2024



Le Président

Julien MERLE